



PROBLEME D IDENTIFICATION SUR DIGICODES

Par **DADANDIDOU**, le **27/03/2016** à **11:02**

Bonjour, ma fille adulte vie depuis toujours à mon domicile elle porte 1 nom, moi le mien différent. Sur les digicodes d'entrées grilles et portes d'immeuble ne figure que mon nom depuis leur récente réparation en panne depuis 3 ans. Au paravent les 2 noms figuraient bien. Maintenant cela pose de nombreux problèmes "lettre recommandée non distribuée" "2 livraisons reparties" "impossible d'être jointe par visiteurs non munis de portables" et il semble que les responsables des HLM soient sourds, après de nombreuses manifestations "emails, gardien, lettre recommandée avec accusé de réception au PDG ainsi que lettre simple au Directeur Territorial.

Je souhaiterai connaitre leur obligation à ce sujet et faire valoir ce que de droit s'il y a lieu.[smile17]

Par **janus2fr**, le **27/03/2016** à **11:28**

Bonjour,
Si seul votre nom apparait, votre fille peut se faire envoyer son courrier à "Mme XXX chez M. YYY".

Par **DADANDIDOU**, le **28/03/2016** à **08:49**

Bien sur, mais cela fait 23 ans que tout était identifié à son nom propre y compris pour les visiteurs qui cherchent son entité et non la mienne. Il n'y a pas que le problème de courrier c'est bien plus large que cela et il peut y avoir de graves conséquences: (les pompiers, les ambulances, les médecins, la police etc...). Nos 2 noms figuraient sur l'ancien digicode "la gardienne se trompe en transmettant la liste des noms au nouveau prestataire" et tout devient figé?????, s'il arrive un problème les intervenants ne vont pas chercher son nom sous le mien?? Donc je sais qu'il y a la possibilité de " Mme chez Mme" mais il ne s'agit pas que de courrier. J'aimerais donc savoir s'il y a un règlement spécifique à ce sujet avant de me tourner vers les instances juridiques.

Par **janus2fr**, le **28/03/2016** à **09:32**

Qui est titulaire du bail ? Vous seule ou votre fille est-elle cotitulaire ? Si vous êtes la seule locataire, votre fille n'est considérée que comme hébergée et je doute que vous ayez alors un recours.

Par **DADANDIDOU**, le **29/03/2016** à **09:13**

La titulaire du bail c'est moi avec les 2 noms sans trait d'union. Pour certaines institutions je suis restée sous le nom de mon ex et celui de jeune fille.

Par **jacques22**, le **29/03/2016** à **10:17**

A Montpellier pour un seul appartement vous avez le droit de mettre une dizaine de noms même sur des panneaux et chez les voisins s'ils n'y a pas de place!!!
Résultat : c'est ma famille qui ne reçoit pas ses courriers!!!!